



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1238

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine pour les groupes de travail relatifs aux règlements locaux de publicité

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Hugué, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

Séance publique du 11 janvier 2010**Délibération n° 2010-1238**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine pour les groupes de travail relatifs aux règlements locaux de publicité**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le code de l'environnement, par son article L 581-14, précise que les projets de règlements locaux de publicité sont préparés par un groupe de travail dont la composition est fixée par arrêté préfectoral.

Ce groupe de travail est présidé par le maire et comprend, en nombre égal, des membres du Conseil municipal, un représentant de l'assemblée délibérante de l'organisme intercommunal compétent en matière d'urbanisme d'une part, et d'autre part, des représentants des services de l'Etat.

Sont associés avec voix consultative, à leur demande, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers, les chambres d'agriculture, les associations d'usagers ainsi que des représentants des professions directement intéressées.

Dans ce cadre, monsieur le préfet du Rhône a sollicité la Communauté urbaine pour la désignation de son représentant afin de participer aux groupes de travail chargés de préparer un projet de révision du règlement local de publicité, des enseignes et pré-enseignes pour les communes d'Oullins, Givors, Ecully, Grigny, ainsi que pour le règlement intercommunal des communes de Champagne au Mont d'Or - Limonest.

La constitution d'autres groupes de travail est par ailleurs déjà annoncée.

Il convient donc de désigner le représentant de la Communauté urbaine au sein de ces groupes de travail déjà existants ou à créer. Il est proposé de procéder à la désignation de manière permanente de monsieur le vice-président chargé de la voirie et de l'accessibilité, compte tenu de ses responsabilités en matière de gestion de l'espace public de voirie ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Désigne, pour la durée du mandat en cours, monsieur le vice-président chargé de la voirie et de l'accessibilité afin de siéger dans les groupes de travail existants ou à créer relatifs aux projets de règlements locaux de publicité, des enseignes et pré-enseignes sur le territoire de la Communauté urbaine.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.